



Règlement

Séance Réalité Virtuelle

« Regard Vers Le Futur »

Dans le cadre de ses Espaces Numériques, la Communauté de communes Les Campagnes De l'Artois propose des animations thématiques, dans lesquelles s'inscrivent les séances de réalité virtuelle « Regard vers le Futur ».

Réservation

- Les séances s'effectuent en petit groupe. Les réservations sont donc obligatoires.
- Le nombre de places est limité.
- Pour garantir une place pour tous, le nombre de réservations est limité à 1 par personne.
- L'inscription d'un mineur nécessite l'autorisation préalable des parents ou responsables légaux. L'autorisation, disponible sur le site Internet de la Communauté de communes, devra être remise à l'animateur avant la séance.
- Un délai respectueux d'au moins 48 heures vous sera demandé pour toute annulation.
- En cas d'annulation, les Espaces Numériques ne pourront garantir une séance de rattrapage.
- En cas d'absence non signalée, une séance de rattrapage ne sera pas envisageable.
- Pour toutes séances, il sera demandé d'arrivée 5 minutes à l'avance, pour recevoir les premières instructions et pour choisir l'expérience de réalité virtuelle à essayer.
- Tout retard supérieur à 10 minutes entraînera l'annulation de la réservation, et l'impossibilité d'accéder à la séance.

Conditions d'accès aux séances

- Il est nécessaire de prendre connaissance des recommandations constructeur.
- Avoir plus de 13 ans, conformément aux recommandations constructeur.
- Consultez votre médecin avant d'utiliser le produit si vous avez de graves conditions médicales préexistantes (maladie cardiaque, ...), des conditions qui affectent votre capacité à effectuer en toute sécurité des activités physiques, des conditions psychiatriques (trouble de l'anxiété, ...), si vous êtes enceinte ou une personne âgée.
- La signature du règlement est obligatoire pour accéder aux séances.

Comportement au sein des séances

- Une tenue correcte et descente est exigée.
- Les portables doivent être en mode silencieux, si nécessaire, répondre aux appels à l'extérieur. Les portables ne devront en aucun cas être cause de nuisances pour les autres usagers.
- Il est interdit également de manger, boire, fumer et vapoter.
- De manière générale, un comportement respectueux des autres usagers, de l'animateur et du matériel est demandé.

Sécurité durant les séances

•Lorsque vous êtes spectateur :

- Il est recommandé de rester assis sur votre chaise.
- Ne rentrez pas en contact physique avec la personne qui a le HTC Vive sur la tête
- De manière générale, ne faites rien qui pourrait nuire à la bonne expérience des autres participants et à leur sécurité

•Lorsque vous expérimentez la réalité virtuelle :

- resté dans l'aire de réalité virtuelle, représenté par la grille (le système chaperon)
 - Déplacez-vous lentement et avec précaution pour éviter de trébucher, y compris sur le câble.
 - Assurez-vous de maintenir une position aussi stable que possible.
- La réalité virtuelle peut incommoder les personnes souffrant du mal des transports. Les expériences sélectionnées pour les séances, ainsi que la durée d'exposition de chaque participant, ont été mises en place pour limiter toute gêne.
Si vous souffrez du mal des transports, signalez-le à l'animateur en début de séance.
Celui-ci vous aidera à choisir l'expérience la plus appropriée et adaptera la séance en conséquence.

Je soussigné(e)..... , accepte les conditions inscrites dans ce règlement et atteste avoir pris connaissance des recommandations d'utilisation du casque HTC Vive.

Pour les mineurs, une autorisation écrite et signée des représentants légaux devra être fournie avant la séance.

Signature :

Date :

Par la signature de ce document, vous autorisez l'utilisation et la diffusion des images prises durant la séance pour la communication de la Communauté de Communes (brochures, flyers, guides, sites internet...). Si toutefois vous vous opposez à cette utilisation, veuillez écrire à côté de votre signature « refus d'utilisation des images » et le préciser en début de séance à l'animateur.